

Protocole de gestion des manquements pour les actes de violence ou d'intimidation selon la gravité

La conséquence/sanction et les mesures d'aide et de soutien, doivent être proportionnelles au geste posé. Elles sont évaluées à chaque fois selon la gravité, l'intensité et la répétition des actes.

Gravité / Répétition des actes	Actes de violence ou intimidation	Acteurs	Conséquences et sanctions	Réparation/rétablissement	Mesures d'aide et soutien
<p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">Intensité et effet Manquements majeurs</p> <p style="text-align: center;">++</p>	<p style="text-align: center;">Verbal – physique – social – électronique/cyberespace – matériel – en lien avec la sexualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Auteur • Élève victime de l'acte • Témoïn 	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion • Appel aux parents • Retrait durant les pauses et le midi • Suspension interne • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police • Reprise de temps • Confiscation d'objet • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol • Travaux communautaires • Rencontre avec l'élève victime de l'acte si bénéfique pour ce dernier • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Rencontre avec le titulaire • Suivi individuel avec un professionnel de l'école/TES • Intervention d'apprentissage social (ex : Affiche, réflexion, compte rendu d'une recherche, du visionnement de film, tutorat) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Engagement de l'élève dans son plan d'action • Plan d'action ou d'intervention • Habiletés sociales en individuel (résolution de conflits) • Apprentissage des comportements attendus, modelage • Rencontre d'un policier-éducateur • Services éducatifs de la CS • Autres
			<ul style="list-style-type: none"> • Restriction ou contact supervisé avec l'élève victime de l'acte • Rencontre des parents • Suspension interne ou externe • Retour de suspension : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec les parents ○ Déplacements supervisés ○ Retour progressif • Cours à domicile • Relocalisation • Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration faite au service de police : <ul style="list-style-type: none"> ○ Interventions possibles : avertissement, renvoi à un autre organisme, accusation criminelle • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Travaux communautaires • Pas de rencontre avec l'élève victime de l'acte • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Suivi individuel avec un professionnel de l'école • Soutien à la famille • Référence aux ressources professionnelles de la communauté • Services éducatifs de la CS • Comité de concertation • Plan d'intervention ou PSII • Rencontre d'un policier-éducateur • Autres

Se référer au protocole d'intervention personnalisé - Plan de sécurité